



CLUB SPORTIF RIECOIS
2, LIEU-DIT BREHARN
29.340 – RIEC-SUR-BELON

Procès-verbal Assemblée Générale Ordinaire 18 janvier 2025

Le 18 janvier 2025, à 18h45, les membres de l'association Club Sportif Riécois se sont réunis à Riec-sur-Bélon dans la salle "Aven" en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation des co-présidents.

L'Assemblée était présidée par M. DANIGO Guy, co-président et secrétaire de l'association. Il était assisté de Mme DERVOUOT Luciane, co-présidente et trésorière de l'association.

Plus des 2/3 des membres étaient présents (59/74). L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 9 des statuts.

Dans son mot d'accueil, le co-président présente oralement ses vœux aux adhérents et remercie le club pour les fleurs offertes lors du décès de son épouse. Il remercie l'ensemble des personnes qui permettent au C.S.R de conduire sereinement ses activités (propriétaires terriens autorisant le passage sur leurs propriétés, personnel des services techniques, élus municipaux et maire de Riec-sur-Bélon).

L'ordre du jour est rappelé :

- bilan financier 2024 ;
- bilan des activités 2024 ;
- projet de budget 2025 ;
- prévisions d'activités 2025 ;
- rapport moral de la co-présidence ;
- renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Les points suivants sont à retenir à l'issue des différents exposés et débats :

- **Le bilan financier est approuvé à l'unanimité.**

L'exercice 2024 présente un solde positif dû principalement au succès de la randonnée de l'huître qui a rassemblé un nombre record de participants et à une modification de la nature des approvisionnements logistiques.

- **Le bilan des activités est approuvé à l'unanimité.**

- L'effectif du C.S.R est en très légère mais constante augmentation ;
- le nombre des participants à la randonnée pédestre se maintient à un très bon niveau ;
- le nombre des participants réguliers à la marche nordique semble subir une légère contraction ;
- la section cyclotourisme n'arrive toujours pas à recruter de nouveaux adeptes ;
- la décision de mise en route de l'activité « marche douce » est un succès et répond parfaitement aux attentes des adhérents qui participent à cette activité ;

- **Budget 2025 :**

La bonne gestion et le montant des réserves financières permettent de maintenir le coût de l'adhésion annuelle 2026 à 16,00 € (montant inchangé depuis 2020).

- **Prévision d'activités 2025 :**

- Comme les années précédentes, six sorties à la journée seront proposées entre les mois d'avril et d'octobre. Les lieux et dates seront arrêtés lors du prochain conseil d'administration ;
- le bureau du C.S.R a pris les contacts préliminaires avec la société Miléade dans la perspective d'un séjour au Village Club de Mur de Bretagne du 8 au 12 septembre 2025. Une pré-réservation pour 25 places a été faite (effectif indicatif).
La confirmation devra être faite auprès de l'établissement par le nouveau bureau avant le 16 février 2025.

Rapport moral :

La co-présidence note que, en première analyse, **le Club Sportif Riécois se porte bien car :**

- les effectifs sont en constante augmentation ;
- les finances sont saines ;
- la fréquentation est en hausse ;
- le lancement de l'activité « marche douce » est une réussite ;
- la cartothèque est en place et est consultée. Il conviendra cependant de réfléchir à la manière de la rendre plus agréablement accessible.

Cependant, **des motifs d'inquiétude apparaissent :**

- la relève de l'équipe dirigeante, malgré les appels répétés, est difficile à mettre en place (il a été nécessaire de forcer le destin pour assurer le maintien de la randonnée de l'huître) ;
- chez certains adhérents, le minimum de respect envers ceux qui se donnent pour « faire avancer la machine » a tendance à disparaître ;
- des manquements graves aux règles du savoir-vivre apparaissent.

Election au conseil d'administration :

- Tiers sortant :
DERVOUOT Luciane, TREGUIER Jean-Yves, ZANNIN Jean-Pierre, LAURENT Jean-Pierre.
LAURENT Jean-Pierre ne se représente pas.
Les trois membres sortants volontaires pour poursuivre leur engagement au profit du club sont élus à l'unanimité.
- Election d'un nouveau membre :
Avant la tenue de l'AG, madame DOUILLARD Marie-Annick ayant informé le bureau de sa candidature est élue à l'unanimité à la place de LAURENT Jean-Pierre.

- Malgré les demandes répétées du co-président aucune candidature ne se manifeste pour remplacer monsieur FONTENEAU Jean-Marie, démissionnaire.
- Monsieur DANIGO Guy, co-président et secrétaire, qui avait annoncé son retrait du C.A annonce que, prenant en considération les très nombreuses et amicales demandes de sursoir à sa décision, il conservera son mandat jusqu'à son terme.

La répartition par tiers au sein du conseil d'administration devient la suivante :

- **Mandat 2023-2024-2025 :**
 - M. GUILLOU Christian,
 - M. DANIGO Guy,
 - M. LE GOFF Jean-Pierre,
 - Mme MICHAUX-CLOAREC Monique.
- **Mandat 2024-2025-2026 :**
 - M de SARRIAC Gilles,
 - M. KERMAGORET Alain,
 - M. PEROT Yves.
- **Mandat 2025-2026-2027 :**
 - Mme DERVOUOT Luciane,
 - Mme DOUILLARD Marie-Annick,
 - M. TREGUIER Jean-Yves,
 - M. ZANNIN Jean-Pierre

Les membres du conseil d'administration se réuniront le 28 janvier pour désigner le nouveau bureau et répartir les fonctions entre ses membres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h45.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par les co-présidents.

A Riec-sur-Bélon, le 18 janvier 2025

La co-présidente et trésorière
DERVOUOT Luciane

Le co-président et secrétaire
DANIGO Guy